

DIAMUR CHAPE
Chape 20

Description du produit :

Diamur Chape 20 est un mélange sec, pré-mélangé en usine, de ciment, sable et additifs spécifiques destiné à la réalisation de chapes traditionnelles à base de ciment. Cette chape se classe dans la classe de résistance C20 selon la norme NBN EN 13813. Ce produit est porteur du label CE.

Application :

La chape Diamur Chape 20 est préconisée pour réaliser des chapes de ciment terre humide, pour des pavages de briques, pour stabiliser des sous-sols non stables,...

Support et environnement :

Le support doit être stable, propre, dépoussiéré et dégraissé. La résistance ainsi que la porosité du support déterminent principalement l'adhérence de la chape. Afin d'assurer une bonne adhérence de la chape, le support devra être humidifié en suffisance aux endroits de grande porosité. Les supports denses et/ou lisses et les couches non adhérentes doivent être éliminées ou rendus rugueux. Si nécessaire, traiter le support avec Diamur Diabond. La mise en œuvre de la chape se fait parmi une température ambiante de 5°C à 30°C. L'environnement ainsi que le support ne peuvent être ni gelés, ni en cours de dégel ou offrant un risque de gel dans les 24 heures.

Emballage :

Silo de 22,5 m³
Sac de 25 kg

Temps de mise en œuvre :

	CH20
Temps de mise en œuvre (20° C) = T1	2 h

T1 = Temps normal de mise en œuvre de la chape

Description de cahier de charge :

Mélange industriel pour la pose de chape. Le mélange est composé de granulats séchés et criblés en usine et de ciment en principal, et d'additifs ayant une bonne influence sur la maniabilité du produit. Tous les composants sont séchés en usine et complètement pré mélangés. La chape répond aux descriptions techniques (TV 189) du WTCB.

Mode d'emploi :

Verser la quantité de produit nécessaire dans un mélangeur, une cuvette, brouette ou un support plan. Ajouter progressivement le volume d'eau claire prescrit et mélangez jusqu'à ce que le mélange soit homogène, onctueux et sans grumeaux. Malaxer de préférence mécaniquement et pendant au moins 3 minutes.

Diamur NV

Zwarte Weg 47 Kade 367
2030 Antwerpen
B.T.W. : BE 466 101 826
Tel +32 3 544 15 20 Fax +32 3 544 15 27
www.diamur.be

DIAMUR CHAPE
Chape 20**Mise en œuvre :**

Mélanger le produit sec avec 8% (ferme) à 12% (plastique) d'eau. Mélanger le produit mécaniquement afin d'obtenir un mélange homogène. Mettre en œuvre dans les 2 heures après la préparation du mélange. Dès que le mélange commence à faire sa prise, ne plus ré-mélanger ni rajouter de l'eau. La chape sera répartie pour être ensuite tirée, mise à niveau et finalement talochée. Prévoir les joints de fractionnement aux endroits adéquats ainsi qu'une bande de désolidarisation dans le joint périphérique. Les joints de dilatation faisant partie du gros œuvre seront respectés. Tenez la surface travaillée humide pendant trois jours et protégez la contre la pluie battante et contre la dessiccation par vent ou chaleur. (couvrir et humidifier la surface). La chape sera complètement sèche et durcie avant de débiter tout travail suivant. Cette période d'attente sera d'eau moins 28 jours. Les données techniques se réfèrent à une température de 20°C et à une humidité relative de l'air de 50%. Des températures plus basses augmentent le temps de prise et de durcissement. Des températures plus élevées les diminuent.

Les dosages habituels pour un sac de 25 kg :

Chape 20	Water/Eau	Volume chape	
25 kg	2.00 L	±13 L	Ferme
25 kg	3.00 L	±13 L	Plastique

Identification des dangers et conseils de sécurité :

Directive 2003/53/CE concernant le CrVI: La chape contient un agent réducteur, restant actif au moins le nombre de mois indiqué après la date d'emballage, afin de maintenir le chrome VI soluble en dessous de la limite de 0,0002% du poids sec total du ciment.

Identification des dangers :

R37/38: Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41: Risque de lésions oculaires graves.
R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Conseils de sécurité :

S2: Conserver hors de la portée des enfants.
S22: Ne pas respirer les poussières.
S24/25: Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et consulter un ophtalmologiste.
S36/37: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S39: Porter un appareil de protection des yeux/du visage approprié.
S46 : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Fiche de données de sécurité sur demande.



IRRITEREND
IRRITANT
REIZEND

Diamur NV

Zwarte Weg 47 Kade 367
2030 Antwerpen
B.T.W. : BE 466 101 826
Tel +32 3 544 15 20 Fax +32 3 544 15 27
www.diamur.be

DIAMUR CHAPE
Chape 20

Caractéristiques techniques :



DIAMUR NV Zwarte Weg 47, Kade 367 2030 Antwerpen			
Caractéristique	Norme	CH30	
Classification	EN 13813	CT-C20-F4	
Résistance	EN 13892-2	C20	
Résistance à la flexion	EN 13892-2	F4	
Besoin en eau (ferme)	-	± 8%	
Besoin en eau (plastique)	-	± 12%	
Masse volumique	-	≥ 1800 kg/m ³	
Granulométrie maximale	-	10 mm	
Temp. de mise en œuvre.	-	5 - 30°C	
Dosage de ciment par m ³ de sable sec	-	-	
Classe de résistance feu	-	NPD	
Dégagement de composants corrosifs	-	NPD	
Valeur pH	-	NPD	
Diffusion d'eau	-	NPD	
Isolation acoustique	-	NPD	
Absorption du bruit	-	NPD	
Résistance à la chaleur	-	NPD	
Résistance chimique	-	NPD	
NPD = No Performance Determined			

La quantité d'eau de gâchage doit être dosée de manière à obtenir une consistance constante comme décrit dans la fiche technique. Avec une autre consistance, les valeurs de la fiche technique ne sont pas garanties et SA DIAMUR ne peut être tenu comme responsable.

Déclaration de conformité CE:

Soussigné, déclare sur base de l'article 9 de la directive produits de bâtiment (89/106/CEE) pour la SA DIAMUR, sis à Zwarte Weg 47, kade 367 à 2030 Antwerpen, que le produit repris dans la fiche signalétique répond aux exigences de la NBN EN 13813-2 pour les caractéristiques énumérées au tableau ZA.1 de l'annexe ZA de cette norme.

Le système FPC est jugé par l'institut CRIC et le certificat FPC avec le numéro:
0965-CPD-MM0504

Est accordé au 20 décembre 2005.

signé:

Antwerpen, 9 janvier 2009

B. Van den Braembussche
Directeur

Diamur NV
Zwarte Weg 47 Kade 367
2030 Antwerpen
B.T.W. : BE 466 101 826
Tel +32 3 544 15 20 Fax +32 3 544 15 27
www.diamur.be